

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

N° W21-618570

150477

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

2459

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL OUJANI Mohamed
13/09/1953

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0600362483

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

11/11/2013

Nom et prénom du malade :

EL OUJANI

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

pharyngite Rhume Toux

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

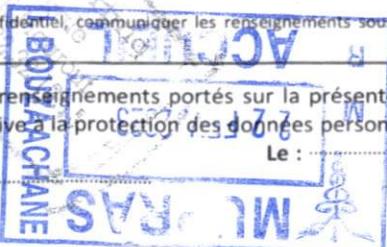
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attédocteur conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/02/2023	C		150 D.H.	INP : 091218578

EXECUTION DES ORDONNANCES : MANDARONA		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	
<i>PHARMASIE MANDARONA S.A.B.T.H.CA SARL AU F. Rés. T.N. NAKHOU Tunis CASABLANCA 522 33 56 99</i>	11/02/23	CASA BLANCA SARL AU Montant de la Facture : BLOC F. Rés. ENNAKHL SIDI Maârouf CASABLANCA TOTAL : 33.56.99 <i>133,40</i>
09204193		

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur EL ATOUANI Hind

Médecine Générale

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Casablanca



الدكتورة العطواني هند

الطب العام

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

189,40
PHARMACIE MANDARONA
CASABLANCA SIDI MAAROUF
BLOC F, RES. ENNAKHIL AU
Sidi Maarouf - CASABLANCA
Tel: 0522 33 56 99

الدار البيضاء، في : 11/02/2023

Dr Mohamed

EL TOUANI

بدون كحول

LOT 106260/FC37
PER 08/2025
PPC 59,50

LOT N°: 221403
EXP: 12/2025
PPV: 14,50 DH
UTAV: P.P.V (DH):

Vissements.

Rhumix®
Boîte de 10 sachets

P.P.V: 22,00 DH

6 118000 191032



PPV: 103,60 DH
LOT: 650769
PER: 08/24

103,60
PHARMACIE MANDARONA
CASABLANCA SIDI MAAROUF
BLOC F, RES. ENNAKHIL AU
Sidi Maarouf - CASABLANCA
Tel: 0522 33 56 99
189,40

Lot. HAMZA, N°73, Sidi Maarouf - Casablanca